

Foncière R-PARIS

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 mai 2010

PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE 2010 DE FONCIERE R-PARIS

Foncière R-Paris informe ses actionnaires que par ordonnance en date du 27 avril 2010, le Président du Tribunal de Commerce de Paris a fait droit à la demande de Foncière R-Paris de prorogation du délai de réunion de son assemblée générale annuelle 2010 jusqu'au 29 octobre 2010 au plus tard.

Foncière R-Paris informera ses actionnaires, par communiqué ultérieur, du calendrier prévisionnel indicatif de ses différentes publications financières et de la date envisagée pour la tenue de son assemblée générale annuelle 2010.

Cette prorogation intervient dans le cadre de contraintes résultant des engagements financiers de la SCI Rivoli-Roule (filiale de Foncière R-Paris détentrice du principal actif du groupe), ayant amené Foncière R-Paris à engager des négociations avec les banques créancières de cette filiale en vue d'obtenir un aménagement de ses obligations contractuelles et financières à court terme.

Cette prorogation permettra à Foncière R-Paris de mieux rendre compte à ses actionnaires de l'avancement des négociations en cours.

Contact :

Katia Wegerak
Foncière R-Paris
2, rue Dupont des Loges et 1, rue Sédillot
75007 Paris
Tél. 01 42 44 24 54